



TEL : 02.37.82.08.28
mairie@bercheres-sur-vesgre.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE
MAIRIE DE BERCHERES SUR VESGRE
28260

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
28 février 2025 - 19 heures

Le 28 février 2025 à 19 heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur Pascal PHILIPPOT, Maire de la Commune.

Etaient présents :

M. PHILIPPOT Pascal - Maire
M. PRADES Guy - 1^{er} Adjoint Mme LEVEQUE Marie-Claude - 2^{ème} Adjoint
Mme MAC DAID Emma M. L'YVONNET Christian Mme FRADIN Marine
Mme PIERRE Nelly Mme COMBELLES Naz M. VEZIEN Nicolas

Procurations :

M. FREMIN DU SARTEL Laurent donne procuration à Mme LEVEQUE Marie-Claude
M. GALINIER-WARRAIN Gilles donne procuration à M. PHILIPPOT Pascal
Mme DE PIEDOUE D'HERITOT Caroline donne procuration à Mme FRADIN Marine
Mme DAUSEND Sandra donne procuration à Mme PIERRE Nelly
M. PUYBASSET Louis donne procuration à Mme COMBELLES Naz

Absents excusés : 0

Absents non excusés : Mme PETIT Sara

M. VEZIEN Nicolas est élu secrétaire.

Convocation du 17 février 2025

Approbation du procès-verbal de la séance précédente : A l'unanimité

Informations générales et délibérations : Néant

Signature des précédents comptes-rendus des conseils municipaux

Conseillers présents	9
Conseillers représentés par pouvoir	5
Absent excusé / Sans pouvoir	0
Absent non excusé / Sans pouvoir	1
Total des voix exprimées	14
<i>Quorum à 8 présents</i>	

FINANCES
PASCAL PHILIPPOT / GUY PRADES / MARIE-CLAUDE LEVEQUE

FINANCES – BUDGET COMMUNAL 2024

DELIBERATION N° 01-28/02/2025

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DE LA COMMUNE

Le Maire quitte la salle pour le vote, le 1^{er} adjoint Monsieur Guy PRADES fait voter le compte financier unique de l'année 2024.

Les résultats du Compte Financier Unique relatif à l'exercice 2024 sont les suivants :

Excédent de la section de fonctionnement	533 440,86 €
Déficit de la section d'investissement	- 126 205,02 €
Excédent global	407 235,84 €

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Résultat/Solde	
	Dépense ou déficit	Recette ou excédent	Dépense ou déficit	Recette ou excédent	Dépense ou déficit	Recette ou excédent
Reports N-1	49 316.58 €			404 042.74 €		
Opération de l'exercice 2024	342 139.00 €	265 250.56 €	644 206.65 €	773 604.77 €		
Totaux	391 455.58 €	265 250.56 €	644 206.65 €	1 177 647.51 €		
Résultat de clôture	126 205.02 €			533 440.86 €		407 235.84 €
Restes à réaliser						
Total avec RAR	391 455.58 €	265 250.56 €				
Résultats définitifs	126 205.02 €			533 440.86 €		407 235.84 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Cette décision est prise à l'unanimité des membres présents ou représentés (13 voix)

Monsieur le Maire ayant quitté la salle pour ce vote



DELIBERATION N° 02-28/02/2025

VOTE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT 2024 DE LA COMMUNE

Résultats cumulés du compte administratif du budget communal :

Section de fonctionnement	533 440,86 €
Section d'investissement ligne 001 dépense	- 126 205,02 €
Besoin de financement de la section d'investissement	126 205,02 €

Le conseil décide d'affecter le résultat de fonctionnement :

En section d'investissement à l'article 1068	Recette	126 205,02 €
En section de fonctionnement à ligne 002	Recette	407 235,84 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Cette décision est prise à l'unanimité des membres présents ou représentés (14 voix)

DELIBERATION N° 03-28/02/2025

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 DE LA COMMUNE

NOMENCLATURE COMPTABLE M57 – FONGIBILITE DES CREDITS INTER-CHAPITRES

Le conseil approuve le budget primitif 2024

Section d'exploitation	Dépenses	1 159 153.84 €	Recettes	1 159 153.84 €
Section d'investissement	Dépenses	447 957.33 €	Recettes	447 957.33 €

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Pascal PHILIPPOT, Maire de Berchères-Sur-Vesgre, à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section du budget, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel ;

Dans ce cas, l'ordonnateur informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance. Ces virements de crédits sont soumis à l'obligation de transmission au représentant de l'État, et sont transmis au comptable public, pour permettre le contrôle de la disponibilité des crédits.

A noter qu'il n'y a pas de Restes à Réaliser 2024 à reporter sur l'exercice 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Cette décision est prise à l'unanimité des membres présents ou représentés (14 voix)

FINANCES – BUDGET COMMUNAL 2025
--

DELIBERATION N° 04-28/02/2025

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DE DEUX TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

Cette année encore, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux en vigueur.

- Taxe foncière bâti : 42,88 %
(22,66 % taux 2020 communal + 20,22% taux département transféré à la commune)
- Taxe foncière non bâti : 40,94 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 12,50%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Cette décision est prise à l'unanimité des membres présents ou représentés (14 voix)

DELIBERATION 05-28/02/2025**REPRISE DES RETENUES DE GARANTIES**

Lors de l'établissement du cahier des clauses administratives particulières concernant les travaux d'aménagement du parc communal en date du 17 avril 2015, il était notifié que la garantie financière serait constituée d'une avance cautionnée intégralement. Cependant une retenue de garantie de 5% a également été constituée au fur et à mesure du règlement des factures.

L'entreprise prestataire, Parc Espace, était en droit de demander la levée des retenues de garantie 13 mois après la fin des travaux mais n'a pas demandée cette levée.

Les travaux sont terminés depuis 9 ans, en conséquence, le Maire propose d'inscrire en produits exceptionnels ces retenues de garanties d'un montant global de 4 148,46 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Cette décision est prise à l'unanimité des membres présents ou représentés (14 voix)

DELIBERATION N° 06-28/02/2025**VOTE DES TARIFS COMMUNAUX**

TARIFS COMMUNAUX 2025	
BIBLIOTHEQUE	
Abonnement par an et par famille pour les habitants de BsV et des communes extérieures ayant passé une convention	10,00 €
Abonnement par an et par famille pour les personnes extérieures	15,00 €

CIMETIERE	
Concession trentenaire	300,00 €
Concession cinquantenaire	500,00 €
Concession centenaire	1 000,00 €
Vacation funéraire	25,00 €
Taxe de dispersion des cendres	30,00 €
Concession cave urne en terrain communal 15 ans	200,00 €
Concession cave urne en terrain communal 30 ans	300,00 €
Concession cave urne familiale (1mx1m) 30 ans	200,00 €
Concession cave urne familiale (1mx1m) 50 ans	300,00 €
Taxe d'ouverture ou fermeture 2ème cave urne (dépôt ou reprise d'urne)	30,00 €

PHOTOCOPIES	
A4 noir & blanc	0,20 €
A4 couleurs	0,60 €
A3 noir & blanc	0,40 €
A3 couleurs	1,20 €
VOIRIE	
Stationnement voie publique	10,00 €
Stationnement voie publique « métiers de bouche »	Gratuit

Stationnement voie publique pour + 3T5		50,00 €
Occupation domaine public commerçants locaux		Gratuit
Participation pour non réalisation d'aire de stationnement		1000.00 €
LOCATION MOBILIER		
Table polyéthylène de 2m44 x 0.76 m		12,00 €
Table polyéthylène de 1m83 x 0.76 m		10,00 €
Banc polyéthylène (par lot de 2 bancs)		4,00 €
Chaise		1,20 €
Forfait livraison pour location tables, bancs et chaises		30,00 €
LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE		
Location pour les berchériens	Pour deux jours sur un week-end	400€
Location pour les berchériens	Pour une journée en semaine	200€
Location pour les personnes extérieures à la commune	Pour deux jours sur un week-end	600€
Location pour les personnes extérieures à la commune	Pour une journée en semaine	300€
Majoration pour participation énergétique du 1er octobre au 31 mars pour un week-end		80€
Majoration pour participation énergétique du 1er octobre au 31 mars pour une journée en semaine		40€
Surcoût pour non remise des clés au plus tard lundi matin à 9h		100,00 €
Caution	Deux chèques à déposer :	
	Un chèque au titre de caution pour la salle	900,00 €
	Un chèque au titre de caution pour le ménage	200,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Cette décision est prise à l'unanimité des membres présents ou représentés (14 voix)

DELIBERATION N° 07-28/02/2025

ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION VERSEE A L'HOPITAL DE HOUDAN POUR 2025

Chaque année une subvention est versée à l'hôpital de Houdan, hôpital très apprécié par ses compétences et sa proximité par nos concitoyens.

Comme les années précédentes, la population ayant très peu évolué, le Maire propose de maintenir et verser une subvention de 1.008,00 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Cette décision est prise à l'unanimité des membres présents ou représentés (14 voix)

INFORMATION – POINT SUR DOSSIER LOCATIF LOGEMENT

Le tribunal judiciaire de Chartres a ouvert une procédure de redressement judiciaire le 27/06/2023 à l'encontre de l'ancien locataire d'un logement communal.

Le mandataire judiciaire chargé du dossier, a fait une proposition de règlement des dettes conformément à l'article L.625-5 du Code du Commerce.

Remboursement du passif proposé sur 10 ans, soit 10% par an.

La dette est de Berchères-Sur-Vesgre 9 798,49€.

Ce sera 1/10^{ème} par an, soit 979,85€.

W

INFORMATION - TRAVAUX PREVUS SUR L'ANNEE 2025

Ravalement de la mairie

Les dossiers de subventions ont été transmis ; en attente de résultat pour des travaux que nous espérons réalisés lors du 2ème trimestre.

Rafrachissement de la salle polyvalente

La salle polyvalente du village est très fréquentée, comme envisagé les dossiers de subventions ont été déposés. Les travaux là aussi devraient être réalisés lors du 2ème trimestre.

Travaux d'enfouissement rue de Normandie

L'enfouissement des réseaux est terminé à l'exception de la dépose des poteaux France Télécom car leur intervention est toujours très longue ; le Maire a relancé le maître d'œuvre et demandé l'assistance du SIE ELY pour faire avancer ce problème.

D'autres enfouissements sont programmés mais compte-tenu des coûts importants, ils seront différés sur 2026 et les années suivantes, et la baisse des remboursements d'emprunts permettra alors de maintenir un juste équilibre de nos finances.

Etude de réaménagement du parking rue de Normandie

Suite aux nombreux jours d'intempéries, l'espace de stationnement en bordure de la rue de Normandie s'est nettement dégradé.

Le maire a déclenché une demande d'étude auprès d'Ingénierie 28 afin d'organiser un stationnement accessible et durable, tout en conservant l'espace arboré.

PERSONNEL

GUY PRADES / MARIE-CLAUDE LEVEQUE

CONTRIBUTION AU FINANCEMENT DES GARANTIES « SANTE » A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2026

Depuis le 1^{er} janvier 2025, la participation obligatoire pour le risque « Prévoyance » est en place. Le Conseil Municipal a voté pour le choix d'une labellisation mais, à priori, aucun agent ne semble bénéficier d'un contrat labellisé.

Pour confirmation, les agents disposant d'un contrat « Prévoyance » pourront demander une attestation auprès des organismes concernés.

Concernant le risque « Santé », la contribution sera obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2026.

- Soit la commune opte également pour une labellisation du contrat « Santé ». Etant entendu que la participation ne sera versée que dans le cadre d'un contrat labellisé comme pour le contrat « Prévoyance ». (A noter que la compagnie d'assurances Groupama, assureur de la commune, propose ce type de contrat labellisé).
- Soit la commune adhère au contrat groupe du Centre de Gestion 28.

Pour cette étude les agents seront sollicités, mais si le choix d'une labellisation est voté, un contrat non labellisé ne donnera pas lieu à la participation de 15€.

Le dossier sera présenté au prochain Conseil Social Territorial (CST) afin de voter la délibération sur cette contribution « Santé » lors du Conseil Municipal de septembre 2025.

ENVIRONNEMENT
PASCAL PHILIPPOT / GUY PRADES / NICOLAS VEZIEN /
CAROLINE DE PIEDOUE / MARINE FRADIN

CHENILLES PROCESSIONNAIRES ET ELAGAGE

Comme chaque année une nouvelle campagne a été menée fin 2024 début 2025 avec la pose de pièges et de nichoirs. Une entreprise est intervenue pour traiter l'ensemble du domaine communal.

Une nouvelle fois cela ne peut être efficace que si chacun s'investit dans cette démarche. Il est rappelé que chaque habitant doit être vigilant et entretenir la végétation dont il est propriétaire en cas d'infestation.

En effet, un grand nombre de particuliers ne traite pas les cocons qui envahissent les arbres de leur propriété ; ce qui ne permet pas l'éradication des chenilles.

ACHAT TONDEUSE ET BROEUR

Le broyeur de la commune date de 2005 et arrive en fin de vie. Les pièces de rechange ne se trouvent plus, nous avons donc investi dans un nouveau matériel ; il en est de même pour la tondeuse car sollicitant trop le porte-outil (plutôt destiné au balayage), des coûts d'entretien trop élevés s'en sont suivis.

PLANTATIONS DANS LE CIMETIERE

La végétalisation par des arbustes *à fleurs* est en cours de réalisation ainsi qu'une étude sur l'engazonnement des allées, comme cela se pratique de plus en plus dans les communes.

Un recensement des concessions en état d'abandon a été réalisé et la commune entamera une procédure de reprise, avec l'affichage réglementaire, pour la mise en sécurité de certaines de ces concessions.

GR 22 - SIGNALÉTIQUE

Quatre anciennes bornes kilométriques nous ont été offertes et nous en remercions vivement les donateurs. Trois d'entre elles ont été positionnées sur le tracé du GR 22.

Madame Caroline de Piedoue d'Heriotot, assistée de Madame Marine Fradin, a peaufiné ces bornes par une très jolie signalétique appropriée.

AGGLO DU PAYS DE DREUX
CHRISTIAN L'YVONNET

EVOLUTION DU MODE DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

Un article détaillé a été transmis aux habitants pour information. La mairie suit de près l'évolution de cette question. Un nouveau planning de ramassage a été distribué entraînant certaines contraintes d'organisation ; en cas de besoin les habitants peuvent demander le remplacement des bacs auprès de l'agglomération.

W

SYNDICATS
MARIE-CLAUDE LEVEQUE / CAROLINE DE PIEDOUE

SBV4R

SBV4R :

PPMA : Programme Pluriannuel de gestion des Milieux Aquatiques

Objectif : Elaborer un plan de restauration et d'entretien sur 8 ans

Fin de la phase 1 : Etat des lieux de la tranche Vesgre

Conclusion de cet état des lieux : La vallée de la Vesgre est une plaine alluviale fortement contrainte par l'urbanisation, dans laquelle les forêts alluviales ont été remplacées par des peupleraies ou de grandes cultures. Il reste de belles prairies inondables qui nécessiteraient des inventaires faunes-flores exhaustifs.

Entrée dans la phase 2 qui établira un programme de gestion et d'aménagement par tronçon.

SEBV :

Fusion du SBV4R (Syndicat du Bassin Versant des 4 Rivières) dont fait partie la commune, avec le SIRE 2 (Syndicat Intercommunal des Rivières de l'Eure) au 1er janvier 2025.

Le nouveau syndicat ainsi créé, a pour nom SEBV (Syndicat mixte Eure Blaise Vesgre) qui sera détenteur de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) sur les 62 communes et les 328.5 km de rivière.

En 2026, le SEBV devra s'étendre à l'échelle du bassin versant avec l'adhésion de nouveaux membres.

Objectif : Exercer efficacement la compétence GEMAPI à une échelle hydrographique cohérente.

SMICA

Point sur le COPIL relatif à l'harmonisation des tarifs assainissement

Le tarif de l'assainissement de l'eau pour 2025 se monte à

- part fixe : 35,00 € HT
- part variable : 2,25 € HT le m³

Les communes membres du SMICA poursuivent l'objectif de convergence des tarifs qui sera terminée en 2032.

La redevance de modernisation des réseaux de collecte assainissement est remplacée depuis le 1er janvier 2025 par la redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif.

Son mode de calcul va évoluer puisque le tarif de base fixé par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie sera modulé en fonction de la performance des systèmes d'assainissement avec l'application d'un coefficient de modulation compris entre 0,3 (objectif de performance maximale atteint) et 1 (objectif de performance minimale non atteint).

COMMUNICATION
SANDRA DAUSEND

Les Brèves ont été distribuées courant janvier. Les prochaines seront diffusées courant avril.

La parution du Bulletin Municipal 2025 est prévue pour avril également.

**MANIFESTATIONS – ASSOCIATIONS – MEDIATHEQUE
GUY PRADES – MARIE-CLAUDE LEVEQUE**

MARCHE DE NOËL 2024

Le marché de Noël s'est déroulé le week-end des 30 novembre et 1^{er} décembre derniers. Une trentaine d'exposants s'est réunie pour proposer des produits de qualité. Les visiteurs qui le souhaitaient ont pu se restaurer sur place.

Malheureusement, nous n'avons pas pu répondre favorablement à toutes les demandes d'emplacement fautes de place. Le conseil réfléchit à cette question. Merci aux volontaires qui ont participé au bon déroulement de cette manifestation. Néanmoins, il convient de réfléchir à une plus grande anticipation et à une meilleure répartition des tâches dans l'optique de pérenniser cette manifestation qui recommence à avoir un grand succès et une bonne réputation.

DISTRIBUTION DES COLIS DE NOËL 2024

Les aînés qui le souhaitaient se sont retrouvés le mercredi 11 décembre 2024 pour partager le verre de l'amitié. Les colis des bénéficiaires présents ont été distribués à cette occasion. Des Conseillers municipaux se sont rendus au domicile des bénéficiaires ne pouvant être présents afin de leur remettre le colis de Noël. Merci à eux ainsi qu'aux bénévoles qui ont préparé et décoré la salle.

MEDIATHEQUE - BIBLIOTHEQUE

Point sur les activités 2024 de la médiathèque et des « Micro-Folies » :

Nouvelles adhésions 41
Nombre d'adhérents : 197 (soit 23% des berchériens)

Le nombre d'adhérents est en croissance régulière et les animations proposées rencontrent un vif succès auprès de l'ensemble des adhérents. La médiathèque reste un lieu de vie où seniors, adultes, adolescents et enfants se croisent et échangent. La variété des animations permet de toucher un large public, même s'il est toujours compliqué d'atteindre les adolescents.

En annexe 1 : Présentation des différentes animations proposées en 2024.

ASSOCIATIONS – REMERCIEMENTS POUR SUBVENTIONS VERSEES

Toutes les associations ont écrit et remercié chaleureusement le Conseil Municipal pour les subventions versées dans cette période difficile pour tous. Ces fonds leur permettent de maintenir voire développer une cohésion sociale entre tous.

Le Maire transmet également au Conseil Municipal, un courrier reçu de l'association Kassoumaï à l'attention des berchériens :

« L'association Kassoumaï Eure et Loir vous remercie vivement pour la confiance que vous lui témoigniez en lui attribuant une subvention et le prêt de la salle des fêtes pour un week-end. Grâce à ce soutien nous pouvons continuer à mener nos actions auprès de la population du village de Talloum avec

- un soutien alimentaire pour les écoliers tout au long de l'année scolaire,*
- la construction d'une école maternelle*
- un soutien à la case de santé : médicaments et matériels*

Merci

Philippe DUMAS »

ASSOCIATIONS - VILLAGE D'ACCUEIL DES VEHICULES D'EPOQUE

DELIBERATION N° 08-28/02/2025

DEMANDE DE LABELLISATION « COMMUNE D'ACCUEIL FAVORISANT L'ACCES ET LE STATIONNEMENT DES VEHICULES D'EPOQUE »

Le Maire informe le Conseil Municipal que lors de l'assemblée générale de l'AFCVP -Association Française des Collectionneurs de Véhicules de Pompiers-, il a rencontré la déléguée régionale de la FFVE -Fédération Française des Véhicules d'Epoque-.

Il propose au Conseil Municipal de déposer un dossier de demande de labellisation en tant que commune d'accueil, ce titre étant attribué aux communes qui favorisent l'accès et le stationnement des véhicules d'époque dans leur centre-ville.

Le village doit démontrer sa qualité d'accueil en disposant d'attraits touristiques ; pour Berchères-Sur-Vesgre les points forts sont :

- au regard de l'urbanisme, le village est classé sous AVAP (Aire de Valorisation Architecturale et du Patrimonial) ce qui lui octroie le qualificatif de « *Village Remarquable* » ;
- sa traversée par le GR 22 (liaison de pèlerinage Paris – Mont Saint Michel)
- le château de Herces datant du XVIIIème siècle,
- ses commerces (sa boulangerie-épicerie et son restaurant)
- ses activités culturelles : médiathèques et animations Micro-Folie
- ses trois monuments aux morts (1870-1914-1945).

Le Maire propose la réalisation d'un panneau signalétique supplémentaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**Cette décision est prise à l'unanimité des membres présents ou représentés
(13 voix – Monsieur L'Yvonnet ayant dû quitter le Conseil à 21h15)**

DIVERS

Pour information :

La boulangerie Métais, toujours présente et dynamique, a participé activement avec la mairie à la décoration de Noël sur la place de l'église ; elle souhaiterait s'investir encore plus en collaborant avec les diverses associations du village.

Le Conseil Municipal la remercie chaleureusement.

CONCOURS DE L'ENGAGEMENT CITOYEN « LES TALENTS DE L'ENGAGEMENT »

Monsieur Hervé Jonathan, Préfet d'Eure-et-Loir, lance un concours de l'engagement citoyen en Eure-et-Loir intitulé « Les Talents de l'Engagement ».

Monsieur le Maire, profite de ce conseil pour communiquer le dossier de candidature, afin de relayer largement cette information.

**DECISIONS MUNICIPALES
PASCAL PHILIPPOT**

DROIT DE PREEMPTION

Décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal au Maire (article L 2122.22 du CGCT), délibération 10 en date du 28 mars 2014.

- Droit de préemption non exercé suite à la vente de 3 parcelles.

La séance est levée à 21h45.

**SIGNATURES DU COMPTE-RENDU
CONSEIL MUNICIPAL N°2 DU 28 FEVRIER 2025**

M. PHILIPPOT Pascal Maire			
M. PRADES Guy 1 ^{er} Adjoint		Mme LEVEQUE Marie-Claude - 2 ^{ème} Adjoint	
Mme COMBELLES Naz		Mme DAUSEND Sandra	Absent représenté par Mme PIERRE
Mme FRADIN Marine		M. FREMIN du SARTEL Laurent	Absent représenté par Mme LEVEQUE
M. GALINIER-WARRAIN Gilles	Absent représenté par M. PHILIPPOT	M. L'YVONNET Christian	
Mme MAC DAID Emma		Mme PETIT Sara	Absent sans pouvoir
Mme de PIEDOUE d'HERITOT Caroline	Absent représenté par Mme FRADIN	Mme PIERRE Nelly	
M. PUYBASSET Louis	Absent représenté par Mme COMBELLES	M. VEZIEN Nicolas	

ANNEXE 1 :

PRESENTATION DES DIFFERENTES ANIMATIONS PROPOSEES EN 2024.

Activités proposées dans le cadre de la médiathèque

Animations	Participants
Réunions du club de lecture tous les 2-3 mois	Une moyenne de 8 à 12 personnes par réunion
Atelier PACT « A plumes et à poil » 2 séances d'activités, dessin à la mine de plomb, découpage et collage	20 participants (enfants, adolescents et adultes)
Ateliers créatifs un mercredi par mois, proposés aux primaires avec quasiment à chaque séance une médiation micro-folie avant activité créative Exemple : le mouvement impressionnisme, l'art pariétal, l'Egypte	8 participants en moyenne
Soirée Projection de films courts dans le cadre de la « Fête du court métrage » (manifestation nationale)	Une dizaine de participants Public ados-adultes et seniors
Soirée œnologie	Une vingtaine de participants
Rencontre Inter-Villages	Environ 80 joueurs, 24 bénévoles et une centaine de personnes au repas. (adolescents -adultes)
Soirée pyjama-contes	Une quinzaine de participants + parents (30 en janvier 2025)

Activités proposées par la médiathèque dans le cadre des « Micro-Folies »

Animations	Participants
Soirée « Opéra » en décembre Projection : « Cendrillon »	Une quarantaine de personnes (Public adulte)
Soirée « Théâtre » Projection : « Le marchand de Venises »	Une trentaine (Public adulte)
Cours « en visio » sur l'histoire de l'art : - Monet et l'impressionnisme, - Savoir lire une peinture, savoir lire une sculpture, savoir lire une architecture, - Ubisoft Egypte ancienne :	En tout, une trentaine de personnes (adolescents - adultes) a participé au moins une fois à l'une de ces projections.
Musée en « visite libre »	Une dizaine de participants par mois

Intervention au sein des écoles maternelles et primaires dans le cadre des « Micro-Folies »

- Accueil de 3 classes du primaire / Thème proposé : Egypte ancienne, projection immersive Ubisoft
- Utilisation de la mallette pédagogique « L'animal dans l'art du musée du Grand Palais », auprès des maternelles

Accueil des « extérieurs » dans le cadre des « Micro-Folies » :

Accueil EHPAD d'Abondant	8 séances – accueil de 5 pensionnaires + 1 animatrice et 2 à 3 bénévoles
Test : accueil de l'habitat inclusif et EHPAD d'Anet	

En projet : Accueillir les trois structures en 2025 à la condition d'obtenir une subvention de la MDA.

